

Hygiène en Point de Vente Collectif - perfectionnement

Objectifs

Apporter des outils aux responsables de commissions hygiène pour le respect de la réglementation européenne dans les boutiques du Réseau.

Contenu

La formation est destinée en priorité aux paysans responsables des commissions hygiène au sein des boutiques paysannes de l'Hérault : Clermont l'Hérault, Ganges et Lodève. Les nouveaux adhérents des boutiques n'ayant pas suivi de formation Hygiène en point de vente collectif sont invités. Cette journée permettra d'échanger sur les pratiques et de s'entraider.

1. Bilan sur la mise en place des règles sanitaires dans les boutiques
Présentation des actions mises en place par les commissions hygiène
2. Réglementation Européenne en matière d'hygiène alimentaire
3. Application aux boutiques
 - La chaîne du froid
 - Le plan de nettoyage et désinfection
 - Les auto-contrôles (contrôles des surfaces, valeur stérilisatrice, test d'incubation, validation des DLC, analyses microbiologiques).
 - Réglementation des conditions de préparation et de commercialisation des viandes hâchées de boeuf.
 - Mise à disposition temporaire de locaux appartenant à un professionnel de l'agroalimentaire.
 - Les règles d'étiquetage.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 10/12/2010

Tarifs

Non agricole 100€
gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Marie Largeaud, Réseau BPLR
Mas de Saporta
Maison des Agriculteurs Bât. B
34875 Lattes
04 67 20 88 93

Joseph Le Blanc, ADEAR LR
04 67 06 23 67
adearlr (at) yahoo.fr

Taux de satisfaction : %

Amener relevés de T°, protocole de nettoyage, lames de surface, cahier de liaison, bons de livraison



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

16 déc 2010
09:00 - 17:00

Boutique A travers champs
34700 Lodève

Marie Largeaud, Réseau des Boutiques Paysannes
Christophe Picard, CFPPA Florac

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
_____ Courriel _____
Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))